

Séminaire général 2024-2025



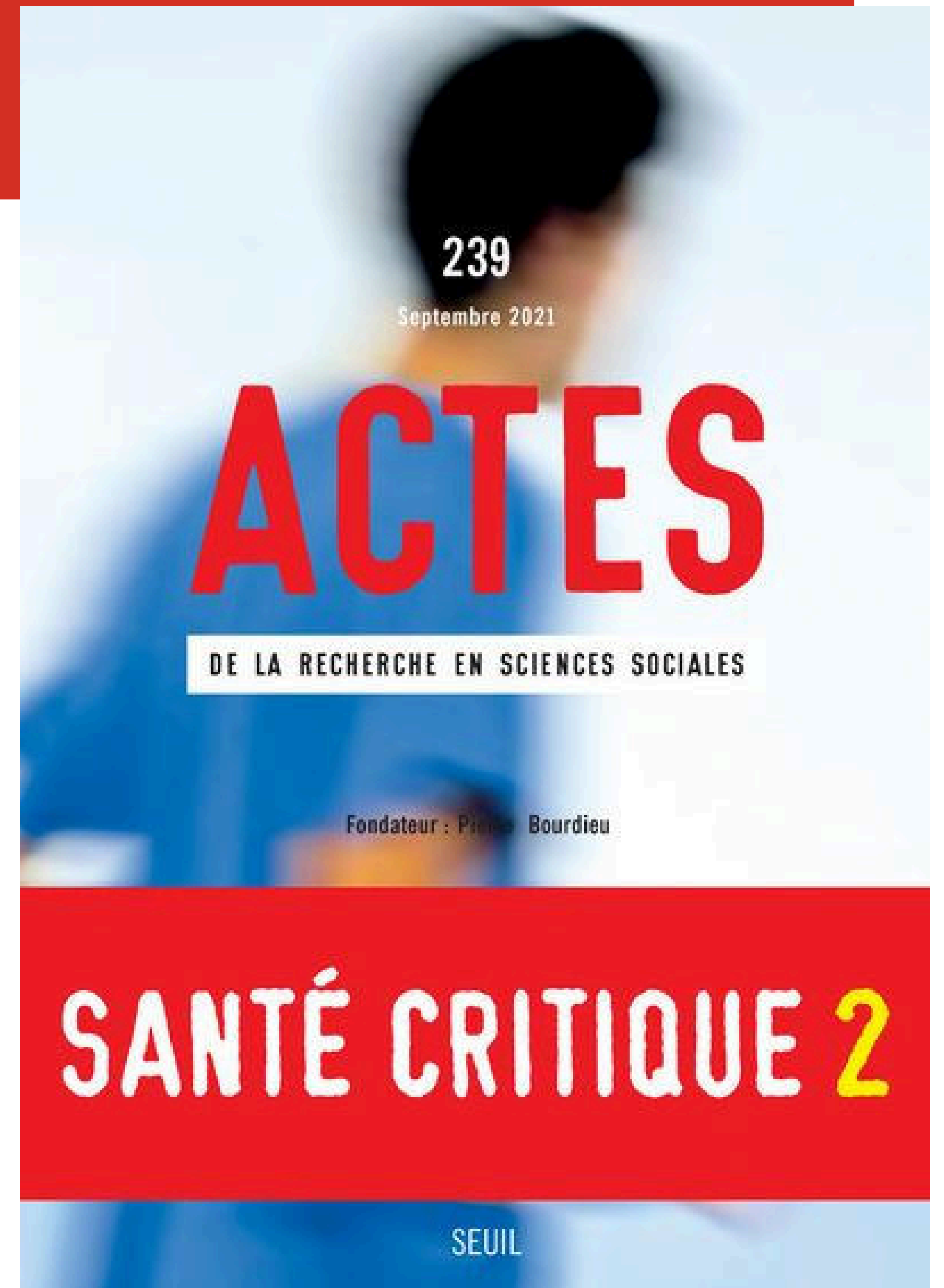
Laure Pitti

(Université Sorbonne Paris Nord, IRIS)

« *Les métamorphoses de la médecine sociale : politisation de la santé et travail de soin en centres de santé communautaire* »



10 décembre 2024





Nicolas Mariot
(CNRS, CESSP)

Théo Boulakia
(ENS, CMH)

« *L'attestation - Une expérience
d'obéissance de masse, printemps
2020* »

11 mars 2025

Théo Boulakia & Nicolas Mariot
ATTESTATION DE DÉPLACEMENT I

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescri nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadr

Je soussigné(e),

Mme/M. :
Né(e) le :
A :

L'attestation

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la c décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales néces l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'ac lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne po forme de télétravail ou déplacements professionnels ne p

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures ni professionnelle et des achats de première nécessité³ dan: activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr)

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance consultations et soins des patients atteints d'une affection

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistai vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidien d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité phys personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collect d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules p même domicile, soit aux besoins des animaux de compagi

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande

Fait à :
Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

2020

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier qu dans le champ de l'une de ces exceptions.
² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un just employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

anamosa

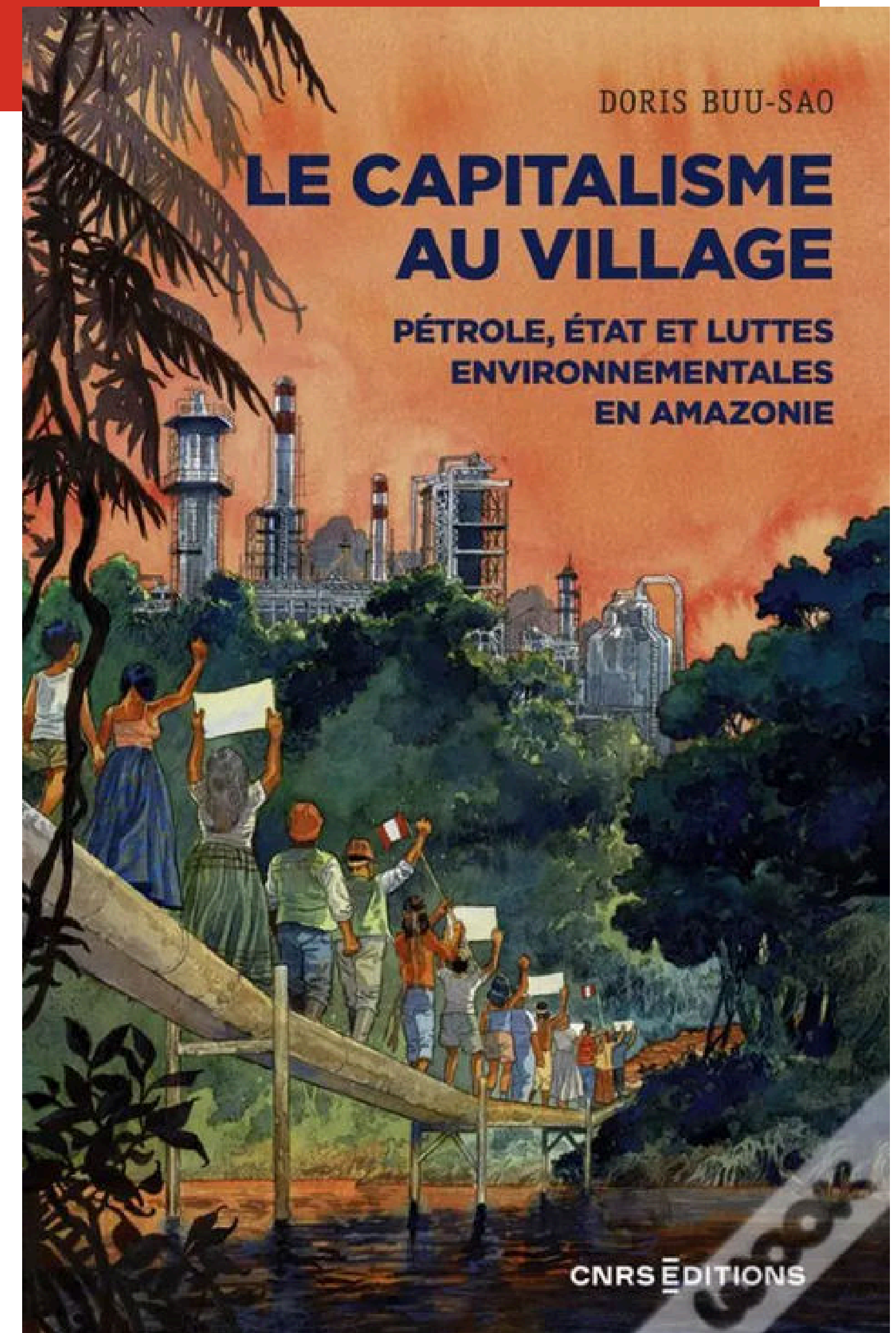
**Une
expérience
d'obéissance
de masse,
printemps
2020**



Doris Buu-Sao

(Université de Lille, CERAPS)

« *D'un capitalisme à l'autre ?
Prédation environnementale et
exploitation du travail, de
l'Amazonie à l'Andalousie* »



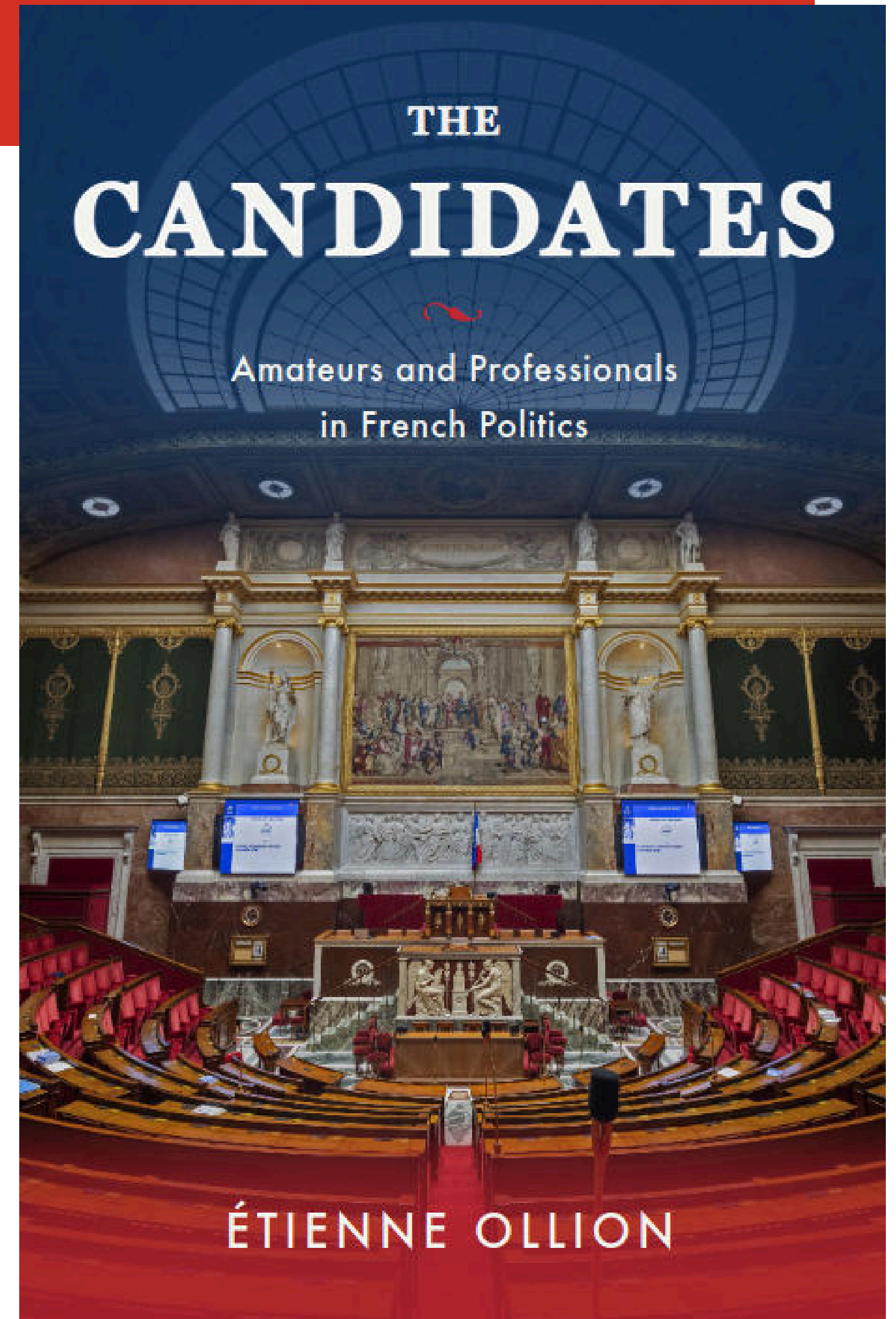
8 avril 2025



Etienne Ollion

(CNRS, CREST-ENSAE)

« *Les candidats. Sur le rôle de l'expérience en politique* »



10 juin 2025